

Changement au SE-UNSA GUYANE



ÉDITO, *Emmanuel OCTAVIE*

Vous l'avez appris, il y a du changement à la tête du Syndicat des enseignants de l'UNSA. En effet, j'ai été élu secrétaire général du SE-Unsa ce 08 mars 2023.

Avec mon élection à la tête de notre organisation syndicale, je porterai un nouveau projet pour notre syndicat, avec une tonalité plus revendicative et la volonté de tout mettre en œuvre pour augmenter le taux de satisfaction de nos adhérents. Je travaillerai avec les militants de toutes les zones de notre immense territoire pour continuer à s'assurer que les enseignants, les ILM et les personnels éducatifs que représentent les CPE, les PSYEN, les AED et les AESH reçoivent le soutien et les ressources nécessaires pour fournir un enseignement et une éducation de qualité à leurs élèves.

L'équipe des responsables de branches, des militants et moi, nous continuerons de militer pour l'amélioration des conditions d'exercice dans toute l'académie et plus particulièrement sur nos sites isolés. Nous travaillerons en union avec tous les syndicats de l'UNSA afin d'une part de développer notre réseau d'influence pour parvenir à nos objectifs et d'autre part, d'étendre la marque UNSA aux autres secteurs d'activités professionnelles en dehors des métiers de l'Education (Justice, Transport, Santé...)

Nous sommes également ravis de vous informer que notre syndicat a remporté les dernières élections professionnelles, nous permettant de rester le syndicat majoritaire de l'Education Nationale en GUYANE.

Merci à tous et particulièrement aux collègues qui ont travaillé dur pour rendre cela possible.

Actuellement, nous devons rester vigilants et mobilisés face à l'actualité sociale autour de l'opposition au projet de réforme des retraites. Nous rappelons à nos lecteurs la forte nécessité de rester mobilisés contre le départ à la retraite à 64 ans.

Cette réforme menace nos acquis sociaux et nous devons nous battre pour les défendre.

Amitiés syndicales.

SOMMAIRE

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| 1. Editorial | 5. Voie professionnelle |
| 2. Actualités 1 ^{er} degré | 6. Résultats des élections |
| 3. Actualités 2 nd degré | 7. Infos pratiques |
| 4. Infos second degré | 8. La réforme des retraites |

L'enseignant
Revue mensuelle
Directeur de publication :
Emmanuel OCTAVIE
CPPAP n° 05 02 S 4336
Imprimé par nos soins

Mouvement intra académique 2023

Les phases du mouvement intra ont débuté et le SE-UNSA GUYANE appelle l'ensemble des participants à la plus grande vigilance. N'hésitez pas à vous rapprocher de nos commissaires paritaires et à participer aux réunions d'informations syndicales.

Calendrier des opérations

Vendredi 31 mars 2023 à 8h	Ouverture du serveur
Lundi 17 avril 2023 à 8 h	Fermeture du serveur
Mardi 18 avril 2023	Mise à disposition des accusés de réception des vœux sur SIAM (barème non validé)
Mardi 25 avril 2023	Date limite de retour des accusés de réception, en cas de réclamation, et des pièces justificatives sur l'application COLIBRIS à l'adresse suivante https://portail-quvane.colibris.education.gouv.fr
Mercredi 26 avril 2023	Barémage
Mardi 30 mai 2023	Mise à disposition des accusés de réception des vœux sur SIAM avec barème validé
Du mardi 30 mai au vendredi 9 juin	Demande de rectification et de correction des barèmes
Jeudi 15 juin 2023	Diffusion individuelle des résultats aux candidats dans les boîtes à lettres I-Prof

Ces dates doivent être impérativement respectées, aucune candidature ne pourra être acceptée une fois le serveur fermé.

Nouveauté : désétiquetage des classes de CP et CE1 dédoublés

Dans le cadre du mouvement intra départemental 2023, les postes dédoublés CP 12 et CE1 12 seront désétiquetés et transformés en postes « d'adjoint élémentaire ».

Quelles conséquences ?

- Les enseignants sur les classes de CP 12 et CE1 12 seront réaffectés sur des postes d'adjoints en conservant leur ancienneté poste acquise.
- **Le conseil des maîtres** proposera la répartition des niveaux de classe.
- Pour la rentrée 2023, les enseignants précédemment affectés sur ces niveaux pourraient les conserver s'ils le souhaitent.
- Ceux qui, en revanche, souhaitent participer au mouvement bénéficieront de la bonification de carte scolaire.

Toutefois en fonction des contraintes des locaux, la règle du co-enseignement demeure.

Le SE-UNSA engage les collègues à rester vigilants sur tous ces changements.

Le SE-UNSA invite les collègues à donner l'alerte s'ils ne reçoivent aucun courrier.

ATTENTION ! RECRUTEMENT PROFILÉ DES DIRECTEURS

Le recrutement des prochains directeurs d'école se fera-t-il à la tête du client ?

Nouvelle modalité de recrutement pour le poste de directeur d'école : **poste spécifique à profil.**

Cela veut dire quoi ?

Pour les écoles à forts effectifs ou présentant des spécificités particulières (reconnues par l'académie) le recrutement pour le poste de directeur se ferait sur certains critères.

Les candidats qui bénéficieraient d'un avis favorable pour un « poste spécifique à profil » seraient départagés par la commission académique qui établirait un classement (hors mouvement et hors barème), classement qui ne serait valable uniquement que pour le poste demandé et pour l'année en cours.

Le SE-UNSA s'interroge :

Comment éviter que de telles pratiques n'engendrent ni dérives ? ni clientélisme ?

Pourtant les nouvelles modalités d'inscription sur la liste d'aptitude font bien état d'une formation préalable de 3 semaines.

N'est-ce pas pour former à une direction de tout ordre, grande ou petite école ?

Gaëlle LINA

Violence scolaire : mise en danger des élèves et des personnels

La violence scolaire n'est pas sans conséquences sur la jeunesse scolarisée.

Il est certain que les élèves dans les EPLE en Guyane rencontrent de nombreux problèmes sociaux qui ont un impact sur leur scolarité et leur comportement en milieu scolaire.

Les conditions familiales et sociales difficiles des élèves, le transport scolaire compliqué, le manque de repas pour le déjeuner et l'absentéisme sont autant de facteurs qui entravent la scolarisation des élèves et leur assiduité.

Le contact avec les familles est également difficile, car les canaux officiels ne sont pas toujours efficaces.

De plus, la violence physique, les intimidations, le harcèlement et les problèmes à dominante sexuelle sont autant de défis auxquels le service vie scolaire doit faire face en première ligne.

La présence d'objets illicites et dangereux, la multiplication des conseils de discipline et des exclusions d'établissements témoignent du climat scolaire sous tension.

Les AED et les CPE sont fortement impactés par ces dérives au même titre que les élèves victimes.

Pour améliorer la vie scolaire, il est essentiel de prendre en compte les réalités sociales des élèves et de leurs familles, de communiquer clairement les enjeux d'une scolarisation réussie et d'expliquer l'importance d'un règlement intérieur accepté par tous.

Il est également crucial de renforcer la sécurité et de clarifier les limites afin de prévenir la violence physique, les intimidations et le harcèlement.

Les moyens alloués aux vies scolaires doivent être réintégrés à la vie scolaire afin de faire de la prévention, du repérage, construire un dialogue avec les élèves auteurs et victimes, prendre le temps de donner du sens à l'Ecole.

Enfin, il est important de travailler en étroite collaboration avec les éducateurs, les associations, les pmi, les psychologues, les mairies, les forces de l'ordre et la justice pour mieux suivre les élèves en difficulté et assurer leur réussite scolaire.

Le SE-UNSA organisera des formations pour apprendre à mettre en place des partenariats pour permettre la création de ces équipes pluridisciplinaires.

Mohamed BAHLOUL

CONTRACTUELS

AVANCEMENT :

La campagne d'avancement des contractuels est en cours en lien avec les évaluations de l'an passé. Les premières revalorisations ont eu lieu ce mois-ci.

Le SE-UNSA a dénoncé une revalorisation qui pénaliserait les collègues car ne tenant pas compte des possibles avancement qui auraient dû avoir lieu en 2020.

Nous continuons de suivre ces dossiers.

AFFECTATION :

L'administration a enfin fixé une date pour un GT (Groupe de travail) sur l'affectation des contractuels. Celui-ci est programmé le 20 avril 2023.

L'administration est opposée à remettre un barème mais doit nous préciser les règles de départage des agents contractuels dans le cadre des affectations.

Le SE-UNSA, qui était contre à la suppression du barème, reste très vigilant sur ce point !

Ingrid MENCE

Psy EN, un corps toujours en manque d'oxygène !

Avec une population scolaire qui ne cesse de croître et, pour y faire face, des constructions d'établissements qui sortiront de terre à court et moyen terme, le nombre de postes de psy EN pour l'académie, lui, n'augmente pas !

Pire encore... un nombre certain de postes, au 1^{er} comme au 2nd degré ne sont plus pourvus. Quelles conséquences ? Ce corps est dans l'incapacité de répondre à la commande institutionnelle qui est d'exercer les missions sur l'ensemble du territoire. Il nous est malheureusement impossible de fournir les mêmes chances de prise en charge et de réussite à tous les élèves de l'académie.

De plus, les conditions actuelles des établissements surchargés n'aident en rien à développer un sentiment de sérénité, d'apaisement et de plaisir au travail. Le recteur de l'académie, ayant analysé l'ampleur de la situation, s'est saisi de nos problématiques pour les présenter au ministère et ainsi demander la création de postes.

A quand une réelle prise en compte mais surtout considération des personnels de ce corps en souffrance ?

Audrée CHAMPLAIN

Supprimer la technologie en sixième est inadmissible !

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé (par voie de presse) en début d'année, la suppression de la technologie en 6e à la rentrée 2023 pour faire place à l'heure de maths/français. Le gouvernement fait ici une erreur de plus.

Pour le SE-Unsa, supprimer la technologie en 6ème c'est NON !

C'est NON parce que cette annonce est en pleine contradiction avec celle qui l'a suivie 15 jours plus tard, concernant le plan numérique pour l'École qui prévoit la sensibilisation des élèves de sixième au bon usage des outils numériques et réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et risques liés à ces outils.

C'est NON parce que cette annonce est en pleine contradiction aussi avec la généralisation à la rentrée 2024 de l'outil PIX (service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques tout au long de la vie).

C'est NON parce que cette annonce est en pleine contradiction encore avec la volonté de notre ministre de renforcer la liaison école-collège.

C'est NON parce que cette annonce est en contradiction avec le dispositif académique Collège-Connecté qui doit entrer en vigueur à la rentrée 2023 pour le niveau 6^{ème} sur les sites isolés de notre académie !

C'est NON parce que la Technologie a toute sa place dans ces dispositifs !

A l'heure où la rentrée se prépare ce n'est pas moins de **11** postes qui seront supprimés dans l'académie de Guyane à la rentrée prochaine !

Vouloir résoudre la pénurie d'enseignants en supprimant la discipline en fin de cycle 3 est un stratagème triomphant !

Pour le SE-Unsa, la technologie est une discipline d'avenir. Le gouvernement fait un choix budgétaire sans fondement pédagogique. Il doit au contraire tout mettre en œuvre pour recruter les professeurs de technologie dont il a besoin et rendre les carrières attractives. Le financement de l'heure supplémentaire de français et de maths en 6e ne doit pas se faire au détriment de la technologie.

Ingrid MENCE

Rémunération : un pacte inacceptable

Dans son document de travail, le ministère envisage de proposer un « pacte » aux enseignants qui souhaitent s'engager *dans des missions contribuant à l'amélioration du service public d'éducation*, en échange d'une revalorisation de 10 % en moyenne, s'ajoutant à celle du « socle ».

Les missions proposées, soit *nouvelles*, soit à *investir davantage*, comportent notamment :

- Pour le 1^{er} degré, les interventions en 6^e, les dispositifs *Vacances apprenantes /École ouverte*, l'accompagnement des enseignants à l'école inclusive, le mentorat des élèves sur un cycle ;
- Pour le 2^d degré, le remplacement de courte durée, *Devoirs faits* en 6^e, l'orientation renforcée, la relation lycée/entreprises, la découverte des métiers au collège ;
- Pour tous, la mise en œuvre des projets innovants issus du Conseil national de la refondation (CNR), le tutorat des nouveaux professeurs, les missions de coordonnateur/référent de projets.

Le SE-Unsa a dénoncé l'incohérence des propositions et rappelé ses revendications :

- * reconnaître financièrement le métier d'enseignant, de CPE, de PsyEN tel qu'il s'est complexifié ;
- * corriger les écarts de rémunérations existants 1^{er}/2^d degré, femmes/hommes, CPE, PsyEN, professeurs documentalistes...

Avec un projet dogmatique et déconnecté, la rue de Grenelle, ou plutôt l'Élysée, conditionne la reconnaissance de missions déjà exercées, mais non rémunérées, à l'acceptation de travailler plus.

La proposition faite est un système impossible à mettre en œuvre, qui risque, de plus, de nuire à certaines fonctions existantes et essentielles : professeurs principaux, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques, enseignants référents aux usages numériques, enseignants référents handicap...

Pour le SE-Unsa, l'exécutif poursuit un objectif politicien : donner des gages à une partie de l'opinion publique sur certaines préoccupations comme le remplacement de courte durée dans le second degré.

Alors que le gouvernement devrait travailler à une reconnaissance financière des tous les personnels, il s'accroche à un objet : le « pacte ». Sa responsabilité est de prendre en considération la réalité telle que la charge de travail et de rémunérer les tâches invisibles des personnels. Le ministère envisage au contraire de détourner ces derniers de leur cœur de métier par l'accumulation de missions et d'heures supplémentaires.

Le SE-Unsa exige que l'exécutif referme clairement et définitivement la page jaunie du travailler plus pour gagner plus et réponde à l'exigence de reconnaissance financière et institutionnelle.

Philippe DEBRUYNE

Transformation de la voie pro : Madame la Ministre, nous voulons de l'écoute et des garanties !

Depuis des mois, le SE-Unsa réclame la mise en place d'un groupe de travail (GT) pour faire un bilan partagé sur la transformation de la voie professionnelle (TVP). Suite aux mouvements de grève contre une nouvelle réforme des lycées professionnels, nous avons obtenu sa mise en place.

Espoirs déçus

Depuis la clôture du Comité de suivi de la transformation de la voie professionnelle, le SE-Unsa réclame sa prorogation. Nous avons obtenu la mise en place d'un GT "bilan" de suivi de la TVP.

L'objectif annoncé du groupe de travail était de réaliser un bilan régulier des actions en cours et de faire émerger les pistes d'amélioration mais, dès les premières minutes, l'Inspecteur général (IG) a annoncé un calendrier sur le long terme, parlé de "ressenti", de "présentations d'enquêtes", de la venue de spécialistes mais sans garantie d'efficacité sur le travail fait par les participants.

La première réunion a été donc décevante et loin de nos attentes. Nous y avons exprimé notre désaccord sur le calendrier et sur la méthode.

Nos exigences

Le SE-Unsa avait demandé que ces groupes de travail se traduisent par des éléments tangibles dans l'évolution de la TVP. Les annonces de l'IG ne semblent pas aller dans ce sens et ne voulant pas être là pour cautionner le bilan de cette réforme, nous avons dû menacer de nous retirer pour enfin obtenir un calendrier accéléré et une méthodologie de travail plus efficace.

Nous souhaitons que dans l'évaluation que nous allons faire, l'administration propose des scénarios d'évolution. Par exemple, si le fait que le chef-d'œuvre est un problème fait consensus, quelle proposition pourra faire la Dgesco pour en redistribuer les heures ?

Nous avons également demandé l'abandon des familles de métiers.

À l'issue de la réunion, les organisations syndicales ont adressé un courrier intersyndical (dont le SE-Unsa a été la cheville ouvrière) à la ministre Carole Grandjean.

Dans cette lettre, l'intersyndicale exige des garanties d'évolution de la TVP répondant à un travail sincère et efficace du GT.

Sans ces garanties, nous nous retirons de celui-ci.

Laetitia FILLODEAU



à Mme Carole Grandjean,

Ministre déléguée, chargée de l'enseignement et à
la formation professionnelle
110 Rue de Grenelle 75357 PARIS

Objet : garanties préalables à la tenue des groupes de travail sur le suivi de la TVP

Madame la Ministre,

Les syndicats signataires ont d'abord accueilli favorablement la mise en place du groupe de travail de suivi de la TVP afin d'y porter les exigences des personnels et d'obtenir enfin des modifications urgentes et nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de travail et des conditions d'études des élèves. L'heure n'est plus à faire des enquêtes ou à palabrer mais à faire des propositions concrètes et rapides.

Les organisations syndicales le répètent elles ne cautionnent pas le bilan de la TVP présenté par l'institution comme point d'appui à la nouvelle réforme de la voie pro ! Les propositions faites par les organisations syndicales doivent être suivies d'annonces concrètes et seront la preuve tangible de votre écoute des personnels.

Un consensus syndical se dégage autour de l'idée que la TVP a empilé des dispositifs pédagogiques sans cohérence entre eux qui ont entraîné une perte de sens du métier, une dégradation de la qualité des formations, une perte d'heures d'enseignement, un appauvrissement des contenus et un décrochage entre la qualification réelle des élèves et le diplôme obtenu.

Nous attendons donc de mesurer si le ministère est capable d'entendre l'urgence exprimée par les personnels et qu'il fasse des propositions concrètes. C'est pour nous un préalable pour un dialogue social respectueux des personnels que nous représentons.

Sans ces derniers points, les organisations syndicales CGT éducation, SE UNSA, SGEN-CFDT, SNACL, SNUEP-FSU, SUD Education prendront leurs responsabilités en informant les personnels et en se retirant de ce groupe de travail.

Par ailleurs, nous souhaitons connaître rapidement le calendrier et les thématiques pour les bilatérales annoncées début mars et la multilatérale tout comme la liste des établissements retenus pour les expérimentations.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Résultats des élections professionnelles de décembre 2022 du SE-UNSA GUYANE

<i>Scrutins</i>	<i>Nbre d'électeurs inscrits</i>		<i>Nombre de votants</i>		<i>Nbre de voix et pourcentage</i>		<i>Nbre de sièges</i>
CAPD Instituteurs et PE	2894	<i>+ 254</i>	1489	<i>+ 21</i>	815 <i>55,59 %</i>	<i>+ 24 voix</i>	6/10
CCP Directeurs de SEGPA	5	<i>- 3</i>	4	<i>- 4</i>	2 <i>50 %</i>	<i>- 3 voix</i>	1/1
Professeurs certifiés	2358	<i>+ 336</i>	964	<i>- 127</i>	253 <i>27,44%</i>	<i>- 72 voix</i>	6/19
CPE							
PLP							
Professeurs d'EPS							
COPSY/PsyEN							
CCP des Non Titulaires Enseignants	1202	<i>- 117</i>	290	<i>- 102</i>	119 <i>43,59%</i>	<i>- 49 voix</i>	2/4
CCP des Non Titulaires Non Enseignants	1301	<i>+ 503</i>	208	<i>+ 95</i>	124 <i>63,27%</i>	<i>+ 55 voix</i>	3/4
CSA	8951	<i>+ 668</i>	3430	<i>- 157</i>	1604 <i>48,26%</i>	<i>- 54 voix</i>	6/10

Les chiffres en italique représentent les évolutions par rapport aux scrutins de 2018.

Avec près de 56% de voix, le SE-Unsa Guyane est le premier syndicat dans le premier degré. Notre fédération, l'UNSA-Éducation, confirme sa première place dans tous les métiers de l'Éducation avec 6 sièges sur 10.

Le SE-Unsa Guyane remercie ses adhérentes et adhérents qui ont porté leurs voix sur l'UNSA et qui ont encouragé leurs proches à faire de même.

Encore merci !

Le Rectorat dans l’embarras avec les congés spécifiques de Mai 2023.

Le rectorat de Guyane a proposé des congés spécifiques du pont de l’ascension du 13 au 21 Mai 2023. Cette proposition de congés spécifiques émanait du rectorat et des projections faites par l’administration. Le SE-UNSA a alerté sur la période d’examens des BTS et demandé que cela soit plus tard, pour aussi prendre en compte les collègues qui n’ont pas de coupures liées aux examens comme dans certains établissements.

Le recteur et son administration ont maintenu les propositions nous assurant à ce moment s’être renseignés avec les Antilles et le National pour voir si ça ne tombait sur cette période d’examen. La réponse avait été qu’il n’y aurait rien eu, d’où la validation du calendrier en l’état dans deux instances distinctes (CTA et CEN).

Aujourd’hui, le Recteur s’est d’ores et déjà adressé aux collègues concernés leur rappelant leurs obligations de service. Pour rappel, l’article D911-31 du code de l’Education dit : « *Est considéré comme charge normale d’emploi l’obligation, pour les personnels des établissements d’enseignement relevant du ministère de l’éducation nationale, de participer aux jurys des examens et concours pour lesquels ils sont qualifiés par leurs titres ou emplois* ».

En Définitive, du 15 au 17 Mai, certains de nos collègues et élèves seront mobilisés pour des examens, tandis que le reste de l’académie sera en vacances...

Le montage d’un calendrier scolaire n’est pas évident, mais il doit essayer de répondre aux mieux à tous les personnels en tenant compte aussi bien du 1^{er} que du 2nd degré. Pour l’an prochain et les 2 années suivantes, nous avons été particulièrement vigilants sur le calendrier voté.

Ingrid MENCE

RECRUTEMENT DE PE

Un concours interne de recrutement de professeurs des écoles exceptionnel est ouvert jusqu’en 2026. Il a pour but de permettre aux contractuels un accès réservé à la titularisation.

Eligibilité des candidats :

Pour être reconnu candidat il faut, à la date de publication des résultats d’admissibilité du concours :

- détenir un diplôme d’au moins niveau V, c’est-à-dire la licence,
 - détenir une expérience d’enseignement (dans le 1^{er} ou le 2nd degré) d’au moins 18 mois,
 - produire l’attestation PSC1 et nage 50 mètres.
- Le concours comporte une épreuve d’admissibilité et une épreuve d’admission.

Modalités d’inscription/date des épreuves

Les inscriptions auront lieu sur *Cyclades* du mercredi 1^{er} mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 12 h (heure de Paris).

L’épreuve écrite d’admissibilité aura lieu le mercredi 3 mai 2023.

Vous trouverez plus d’informations en consultant l’arrêté du 13.01.2023 paru au JOI du 20.01.2023

Mario LUCE

CALENDRIER SCOLAIRE 2023 - 2024

Voté en CEN du 08.02.2023

Rentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de Toussaint	Du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024
Vacances de Carnaval	Du samedi 10 février 2024 au lundi 26 février 2024
Vacances de Pâques	Du samedi 20 avril 2024 au jeudi 2 mai 2024
Congés spécifiques	Du vendredi 29 mars 2024 au mercredi 3 avril 2024 Du mardi 7 mai 2024 au lundi 13 mai 2024
Sortie des élèves	Samedi 6 juillet 2024

Réunions d’informations syndicales

Nos RIS ont débuté le 15 mars et se poursuivront durant tout le mois. Tu peux retrouver le calendrier ainsi que la demande de participation sur le site du syndicat <https://sections.se-uns.org/973>.

Précautions à prendre : déposer sa demande de participation 48 heures avant auprès de sa hiérarchie.

LA REFORME DES RETRAITES**Pas un jour, pas un mois, pas une année de plus : la réforme des retraites, c'est NON !**

Pour le SE-Unsa Guyane, le recul de l'âge de départ à la retraite et l'augmentation de la durée de cotisation, c'est non et c'est non négociable. C'est non pour un projet brutal.

C'est une réforme injuste pour les femmes, pour les personnes en souffrance physique ou psychologique et pour les personnes qui n'envisageaient pas deux ans de plus sur leur carrière professionnelle. C'est également injuste pour ceux qui devront travailler plus (+ de 6 mois) pour avoir une pension décente en Guyane (pas de majoration de vie chère).

Elle est injustifiée pour des raisons liées au financement à partir de 2030. Il existe d'autres solutions que de faire porter le renflouement du déficit sur uniquement les salariés et fonctionnaires. Il y a ni de risque de faillite, ni urgence absolue.

Le SE-Unsa milite pour un aménagement des fins de carrière. Notre usure liée à la profession doit être reconnue et traitée. Cela passe par exemple par la mise en place d'une vraie médecine du travail, l'aide à la reconversion professionnelle, l'amélioration de la qualité au travail et surtout un départ à la retraite à la date anniversaire dans le 1^{er} degré à l'instar du 2nd degré.

Pour bien comprendre cette réforme, le responsable de la branche retraite et retraités pourra vous donner des informations sur la montée en charge pour les générations après 1962 et pour les carrières longues.

Il est aussi disponible pour vous accompagner pour votre demande de départ à la retraite, le calcul approximatif de votre future pension ou la mise à jour de votre compte individuel de retraite par exemple.

Pour plus de renseignements, le contacter via WhatsApp (0694231544) ou par mail (retraites.973@se-unsaguyane.org).

Laurent LECANTE

Réforme des retraites : pour le retrait, on continue !

L'intersyndicale, dont fait partie l'UNSA, se réunissait le 16 mars au soir, après le recours à l'article 49-3 du gouvernement pour faire passer en force le projet de réforme des retraites. Un communiqué fait le point sur la situation et fait des annonces pour la suite du mouvement

La formidable mobilisation sociale organisée par l'ensemble des organisations syndicales est engagée depuis le 19 janvier. Depuis deux mois, ce sont des millions de travailleurs-euses, jeunes, retraités.es qui ont exprimé avec force et dignité leur refus d'un recul de l'âge à 64 ans et d'un allongement des trimestres de cotisation.

Ce mouvement social a fait la démonstration par les grèves dans tous les secteurs professionnels toujours mobilisés et les manifestations dans les grandes comme dans les petites localités du pays, que cette réforme des retraites était brutale, injuste et injustifiée pour l'ensemble du monde du travail.

Aujourd'hui, c'est ce mouvement social exemplaire qui démontre que le président de la République et son gouvernement sont en échec devant l'Assemblée nationale. Au lieu de retirer leur projet, ils décident de passer en force en ayant recours au 49-3.

L'intersyndicale mesure avec gravité la responsabilité que porte l'exécutif dans la crise sociale et politique qui découle de cette décision, véritable déni de démocratie.

Fort du soutien de la grande majorité de la population, mobilisée depuis des semaines, l'intersyndicale continue à exiger le retrait de cette réforme en toute indépendance dans des actions calmes et déterminées. Elle décide de poursuivre la mobilisation et appelle à des rassemblements syndicaux de proximité.